

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la lignè.	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 FÉVRIER

Les traités de commerce

Au moment où vient d'être nommée la commission des douanes, il est intéressant de rappeler à quelles dates expirent les divers traités commerciaux qui lient la France à d'autres nations.

Le premier est le traité franco-turc qui expire à la fin de cette année, date exacte de l'expiration des autres traités :

« Les traités passés avec la Belgique, le Portugal, la Suède et la Norvège, l'Espagne et la Suisse arrivent à expiration définitive le 1^{er} février 1892. »

« On estime généralement, dans le monde politique, que la France devra faire coïncider avec cette dernière date l'expiration des diverses conventions commerciales conclues avec la Russie, l'Autriche-Hongrie et les Pays-Bas. »

« Les conventions conclues avec la Russie et les Pays-Bas ne cessent qu'une année après leur dénonciation : quant à la convention signée entre la France et l'Autriche-Hongrie, ses effets prennent fin six mois après la dénonciation. »

« La convention franco-serbe n'arrive à expiration définitive que le 18 juillet 1893. »

« Rappelons à ce propos et en raison de l'importance qu'il est appelé à jouer dans les discussions, le texte de l'article 14 du traité de Francfort. Cet article est ainsi conçu :

« Les traités de commerce avec les différents États ayant été annulés par la guerre, le gouvernement français et le gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque de la nation la plus favorisée. »

« Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et le traitement des sujets des deux nations, ainsi que leurs agents. »

« Toutefois, seront exceptés de la règle susdite les faveurs qu'une des parties contractantes, par des traités de commerce, à accordées ou accordera à des États autres que ceux qui suivent : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, la Russie. »

« Les traités de navigation, ainsi que la convention relative au service international des chemins de fer dans ses rapports avec la douane et la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, seront remis en vigueur. »

« Néanmoins, le gouvernement français se réserve la faculté d'établir sur les navires allemands et leurs cargaisons des droits de tonnage et de pavillon, sous la réserve que ces droits ne soient pas plus élevés que ceux qui grèveront les bâtiments et les cargaisons des nations sus-mentionnées. »

Il convient enfin de noter l'importance du trafic commercial entre la France et l'Allemagne.

En 1888, nos importations totales ont été de 4 milliards 107 millions ; les importations

de provenance allemande ont été de 332 millions 1/2, soit 8,09 0/0 de nos achats.

Nos exportations en Allemagne ont été de 308 millions.

En 1887, nos importations d'Allemagne avaient été de 332 millions et nos exportations correspondantes s'étaient élevées à 316 millions.

Dans les 332 millions d'importations, il y avait 97 millions de matières premières et de produits naturels ; 56 millions 1/2 de produits alimentaires ; 140 millions 1/2 de produits manufacturés et 28 millions de produits divers.

INFORMATIONS

INCIDENT MINISTÉRIEL

Tandis que la Chambre passait en revue, sans débats de nature à arrêter l'attention, les vingt et une prises en considération de projets de loi déposées sur son bureau, des indiscretions dévoilaient un incident qui se serait produit à l'Élysée, au sein du conseil.

M. Tirard aurait annoncé à ses collègues qu'en l'absence de M. Constans il avait dû prendre en mains la direction du ministère de l'intérieur et qu'il ne tolérerait point que les réunions électorales soient troublées par des émeutes. En conséquence, le président du conseil a avisé ses collègues qu'il avait invité le parquet et le préfet de police à prendre toutes les mesures pour mettre un terme à ce désordre et pour assurer la liberté des réunions publiques.

Le conseil a approuvé la conduite et le langage de M. Tirard ; mais on se demande comment M. Constans va accepter ce coup droit qui l'atteint en pleine poitrine.

On ajoutait qu'un ami complaisant poserait à M. Tirard, au cours de la séance, une question sur les troubles électoraux, afin de lui ménager un facile triomphe. Toucherions-nous à la crise ministérielle ?

Au reste, les amis du ministre de l'intérieur avouaient que son intention de se retirer était résolue depuis plusieurs jours. M. Constans aurait demandé et obtenu comme compensation le gouvernement général de l'Algérie. On assurait même que la nomination serait faite dans quelques jours, dès que le remaniement ministériel serait arrêté. M. Spuller, dit-on, contrarié par ses collègues dans sa politique extérieure, songerait aussi à rentrer dans le rang, moins ambitieux que son collègue de l'intérieur.

A propos de la remise en activité de quelques officiers boulangistes, l'Estafette se fâche très fort.

« Nous voulons espérer, dit-elle, que cette nouvelle inattendue sera promptement démentie ; elle ne peut pas ne pas l'être. »

M. de Freycinet, ainsi mis en demeure de s'expliquer par M. Jules Ferry, va-t-il s'exécuter ?

La question posée ne peut du moins pas rester sans réponse.

M. Goblet, parlant dans une réunion de la banlieue de Paris, a démenti qu'il ait tenu, au sujet du général Boulanger, le langage qui lui a été prêté par les journaux boulangistes.

LES PÉTITIONS

Le croirait-on ? Il y a des personnes qui adressent des pétitions à la Chambre des députés. Elles ne font qu'user d'un droit qui leur est formellement reconnu par les lois. Il paraît que le droit de pétition est une garantie de la liberté. Mais comme il n'y a pas d'exemple qu'un pétitionnaire ait obtenu la moindre satisfaction, on pouvait supposer qu'à la longue les auteurs de pétitions se décourageaient. Il n'en est rien. On a beau écarter les pétitions par l'ordre du jour ou les renvoyer au ministre compétent, ce qui est absolument la même chose, il en vient toujours.

La plupart sollicitent des secours et des places, ce qui dénote, du moins, un grand fonds de candeur, ou tentent à obtenir justice, ce qui dépasse la limite de l'illusion permise. Quelques-unes proposent des réformes d'intérêt public ; leurs auteurs sont de braves gens généralement retraités, qui veulent se rendre utiles. Ce sont les volontaires du mandat législatif.

Il y en a un qui vient de faire une proposition aussi inattendue que désintéressée ; il demande que les noms de tous les sénateurs, députés et ministres en fonction au cours de la quatrième législature, ainsi que celui du Président de la République, soient gravés en lettres d'or sur la tour Eiffel. Croit-on que ce soit un moyen d'augmenter les recettes ?

L'application de la nouvelle loi militaire

Les mesures suivantes viennent d'être prescrites pour l'application de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée :

La date de la libération définitive du service est celle du jour où l'homme a accompli vingt-cinq années de service, qu'il ait à ce moment dépassé ou non l'âge de quarante-cinq ans.

Le service a pour point de départ le 1^{er} novembre de l'année où l'homme a été inscrit sur les tableaux de recensement. Exception est faite à cette règle pour les engagés volontaires, dont le service commence le jour même de la signature de l'acte d'engagement, et pour les remplaçants dont les services continuent à compter du jour de la signature de l'acte de remplacement qu'ils ont souscrit.

Les dates du passage dans les différentes catégories, réserve de l'armée active, armée territoriale et réserve de cette armée, résultent du point de départ initial du service et de la durée assignée à celui-ci dans chacune d'elles, savoir :

Trois ans dans l'armée active, sept ans dans la réserve, six ans dans l'armée territoriale, neuf ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Pour les hommes qui ont encouru des condamnations de prison, on tiendra compte de la durée de cette peine, si elle a eu pour effet de

les empêcher d'accomplir tout ou partie des obligations qui leur sont imposées ; et le passage d'une catégorie dans l'autre sera reculé d'autant.

Cette règle s'applique même aux réservistes ou territoriaux qui purgeraient des condamnations au moment des périodes d'appel auxquelles ils sont astreints en temps de paix.

Mais ces dispositions n'auront pas pour effet de retarder la libération définitive de ces hommes. Ils seront rayés des contrôles en même temps que ceux de leur classe de recrutement.

Du 1^{er} novembre 1889 au 31 octobre 1890, l'armée active comprendra les trois classes : 1888, 1887 et 1886 ; sa réserve : les sept classes de 1885 à 1879 inclus.

C'est à titre de disposition transitoire qu'une partie de la classe de 1885 est encore conservée sous les drapeaux. Les hommes ainsi maintenus ne compteront dans la réserve qu'à partir du jour du renvoi dans leurs foyers. Ils n'en passeront pas moins dans l'armée territoriale, puis dans la réserve, aux dates normales du 1^{er} novembre 1896 et du 1^{er} novembre 1902. Les hommes de la classe 1885, renvoyés dans leurs foyers en septembre dernier, et ceux à la disposition de cette même classe, sont placés dans la réserve depuis le 1^{er} novembre dernier.

La classe 1879, qui faisait partie de l'armée territoriale depuis le 1^{er} juillet 1889, est réintégrée dans la réserve de l'armée active et y demeurera jusqu'au 1^{er} novembre 1890.

L'armée territoriale se compose donc actuellement et jusqu'au 1^{er} novembre prochain des six classes allant de 1878 à 1873 inclus ; sa réserve comprend les neuf classes allant de 1872 à 1864 inclus. Les classes 1873 et 1874 qui étaient passées dans cette réserve sont donc réintégrées dans l'armée territoriale proprement dite et y compteront respectivement jusqu'au 1^{er} novembre 1890 et jusqu'au 1^{er} novembre 1891.

De même, les hommes des classes 1868 à 1864 inclus, précédemment libérés, sont astreints de nouveau aux obligations militaires jusqu'à ce qu'ils aient accompli vingt-cinq années de service.

Pour les hommes de l'armée de mer, comme la loi nouvelle n'a pas édicté pour eux de régime spécial, les conditions qui leur étaient faites par les lois antérieures sont modifiées.

En conséquence : ceux de la classe 1879 sont réintégrés dans la réserve de l'armée active (armée de mer) ; ceux des classes 1878 à 1873 font partie de l'armée territoriale (armée de terre), et ceux des classes 1872 à 1864 comptent dans la réserve de cette armée (armée de terre).

Le passage de droit dans l'armée territoriale accordé aux pères de quatre enfants vivants n'est plus applicable qu'aux réservistes seuls et non aux hommes envoyés dans la disponibilité. En conséquence, ceux de ces hommes qui appartiennent aux classes 1888, 1887 et 1886 seront replacés dans la position où ils se trouvaient avant leur versement dans l'armée territoriale.

Les hommes résidant en Algérie continuent à ne faire qu'un an de service actif : mais, à l'expiration de cette année, ils ne sont plus envoyés qu'en disponibilité, et non dans la réserve. Ils ne passent ensuite dans les différentes catégories de l'armée qu'en même temps que les hommes de leur classe résidant en France. La date d'origine de leur service n'est plus le 4^{er} avril, mais le 1^{er} novembre de l'année où ils sont inscrits sur les listes de recensement.

De plus, les Algériens valides, même après leurs vingt-cinq ans de service, sont incorporés, en cas de mobilisation, avec la réserve de l'armée territoriale, sans pouvoir toutefois être appelés à sortir d'Algérie.

Les mêmes mesures sont applicables aux hommes résidant en Tunisie.

Pour les hommes classés dans les séries auxiliaires, les conditions de passage d'une catégorie à l'autre sont les mêmes que pour les autres hommes de leur classe de recrutement.

CONVOICATIONS EN TEMPS DE PAIX

Les jeunes gens renvoyés après un an de service, en vertu des prescriptions de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, sont astreints à une période d'exercices de quatre semaines dans l'année qui précède leur passage dans la réserve de l'armée active.

En conséquence, les militaires de la classe 1889 qui se trouvent dans ce cas seront appelés entre le 4^{er} janvier et le 4^{er} novembre 1893. Ceux de la classe 1890 le seront de même en 1894 et ainsi de suite, l'année de la convocation étant toujours celle dont le millésime est supérieur de quatre unités à celui de la classe.

Les hommes de la réserve de l'armée active doivent prendre part à deux périodes d'instruction de vingt-huit jours pendant leur séjour dans la réserve. Les appels seront échelonnés comme il suit :

En 1890, un seul appel, celui de la classe 1884, pour engrener le nouveau mode de succession des appels, qui n'auront lieu que tous les trois ans pour une même classe, par suite de la prolongation du temps de séjour dans la réserve.

Dans toutes les années suivantes, il y aura deux appels, savoir : en 1891, ceux des classes 1883 et 1884 ; en 1892, ceux des classes 1882 et 1885, et ainsi de suite. A dater de 1892, les classes convoquées chaque année seront toujours celles dont le millésime est de 40 et de 7 unités inférieur à celui de l'année elle-même.

Pour l'armée territoriale, les appels annuels, pour la période de deux semaines, continueront à porter sur deux demi-classes.

En 1890, il n'y aura pas d'appel, parce que la classe 1879 se trouvant réintégrée dans la réserve de l'armée active, il n'y aurait que la

classe 1878 à convoquer, ce qui donnerait des effectifs trop faibles pour constituer des unités pendant la période d'instruction.

En 1891 seront convoquées les demi-classes 1878 et 1879 ; en 1892, les secondes moitiés de ces mêmes classes.

Il en sera de même en 1893 et 1894 pour les classes 1880 et 1881. Puis les convocations se succéderont régulièrement d'après la même règle.

ÉTRANGER

BISMARCK DÉMISSIONNAIRE

Le *Moniteur officiel de l'Empire allemand* annonce que l'empereur a relevé, sur sa demande, le prince de Bismarck des fonctions de ministre du commerce et de l'industrie en Prusse, et a nommé à ce poste M. le baron de Berlepsch, président supérieur de la province rhénane.

D'après la *Gazette de Cologne*, les attributions du ministère du commerce et de l'industrie seraient accrues par l'adjonction à ce ministère de la division des mines, ressortissant actuellement au ministère des travaux publics.

MALADIE DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 4^{er} février.

Un dîner diplomatique, auquel l'Empereur avait promis d'assister, devait avoir lieu hier soir chez le prince de Bismarck, mais la maladie chronique dont souffre Guillaume II s'étant subitement aggravée, le dîner a été ajourné à mardi prochain.

Cet incident a provoqué à Berlin une grande émotion.

LE CHOLÉRA À ROME

Nous lisons dans le *Temps* :

« On nous écrit de Rome qu'un cas de choléra, suivi de mort, a été constaté, il y a quelques jours, à l'hôpital de San-Spirito. Nous avons relaté le cas de choléra sporadique qui s'est produit à Bologne. »

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 2 février 1890.

Toute la semaine on a pu observer des tendances marquées à une amélioration des cours et les achats du comptant n'ont pas discontinué sur nos rentes. Le 3-0/0 termine à 87.97 ; le 4 1/2 0/0 à 106.95.

Le Crédit Foncier se traite couramment à 4.305. Le bilan au 31 décembre donne les résultats entiers de l'exercice écoulé, résultats favorables d'ailleurs puisqu'ils se traduisent par une augmentation de 377,358 fr. dans les sommes distribuables.

La Banque de Paris s'est peu écartée de ses prix précédents, tout en accusant une réelle fermeté. Elle finit à 795.

Un versement de 40 0/0 sur les actions de la Banque Nationale du Brésil vient d'être

appelé. Les titres seront ensuite admis à la cote officielle où ils trouveront un plus large marché.

La Banque d'Escompte s'est négociée de 520 à 522.50.

Le Crédit Lyonnais finit en hausse accentuée à 723.75.

L'émission des 61,617 obligations du Sud de la France aura lieu, comme on sait, le 4 février aux guichets de la Société Générale, du Crédit Industriel et de la Société Marseillaise. La souscription sera accueillie avec la plus grande faveur par le public qui a pu se rendre compte, par les chiffres relatifs à la garantie de l'Etat, de la solidité absolue que présentait un tel placement. C'est qu'en effet on est en présence d'une Compagnie qui prend peu à peu une place considérable dans le réseau français, car son réseau qui ne cesse de se développer atteint déjà 536 k. 800, et l'Etat a prouvé l'intérêt qu'il porte à son prompt achèvement en le dotant, de concert avec les départements intéressés, de garanties qui profitent non seulement aux 69,964 obligations anciennes et aux 61,617 obligations nouvelles, mais aussi aux 40,000 actions du capital social.

Les Fonds Portugais ont été calmes, mais, en somme, les tendances restent favorables : le 3-0/0 vaut 63.55 ; le 4 1/2 0/0 490.

Le Panama s'arrête à 76.25.

En banque, les actions de la Galicia se négocient à 22. Les travaux d'installation du matériel sont poussés avec activité.

Parmi les titres de ce marché destinés à trouver un écoulement facile, il faut signaler les actions de 25 fr. de la Compagnie des cuivres et sulfures de Pignerol. Cette affaire n'est pas nouvelle et sa transformation en société anonyme n'a eu pour but que de développer la production de la mine d'une contenance de 346 hectares et de satisfaire aux demandes sans cesse croissantes des fabriques de produits chimiques d'Italie et du midi de la France.

L'obligation des Chemins Economiques se traite à 397.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Signalons comme un placement très avantageux à 8 0/0 d'intérêt et 5 0/0 de dividende déjà garanti les parts de 300 fr. de la Maison Richard Schneider, fondée en 1877, 22, rue d'Armaillé. Ces titres rapportant 24 fr. d'intérêt annuel sont remboursables à 400 fr. dans un délai de 45 ans.

M. Hue, séquestre de la compagnie de Panama, n'acceptant pas de rembourser par correspondance les versements effectués sur les obligations Panama à lots non libérées, la Banque de l'Ouest informe qu'elle se charge de remplir toutes les formalités. On peut donc lui adresser les titres, 44, place du Havre, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous sommes heureux de trouver, sur la liste des externes nommés au concours des Hôpitaux de Paris, M. Emmanuel Chailloux, élève du collège de Saumur.

ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Aujourd'hui lundi, clôture des exercices de l'Adoration perpétuelle à 8 heures du soir.

Sermon par M. l'abbé Delahaye, professeur à Saint-Louis.

Salut en musique.

SOCIÉTÉ DE TIR DE FRANCE

Le comité de l'Union nationale des Sociétés de tir de France vient de décider l'organisation en 1890 d'un septième championnat de France à l'arme nationale. Ce championnat sera tiré sur toute l'étendue du territoire français, dans les stands des sociétés de l'Union, du 4^{er} avril au 30 juin. L'épreuve à subir est de 30 balles à tirer avec notre fusil Gras réglementaire et dans les positions également réglementaires.

ANGERS. — Concours. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 30 janvier 1890, un concours s'ouvrira le 40 novembre 1890, à la faculté de médecine de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Brûlures graves. — Vendredi soir, à 10 heures, le nommé Brissard, Louis, âgé de 50 ans, demeurant rue du Port-Ligny, remontait sa pendule, quand le feu prit à ses vêtements. Cet homme, qui est paralysé, appela au secours. Heureusement qu'une voisine accourut aussitôt et put éteindre le feu qui avait brûlé gravement le pauvre homme.

Nos conscrits. — C'était vendredi le second jour de tirage au sort à Angers ; malheureusement nos conscrits n'ont pas été aussi sages que ceux du premier jour, il y a eu plusieurs faits graves dans la soirée et dans la nuit, et plusieurs arrestations.

A minuit, rue Saint-Laud, des coups de couteau et des coups de bouteilles ont été échangés, et les jeunes gens, après avoir reçu des soins chez M. Lemanceau, pharmacien, rue Saint-Laud, ont été emmenés au poste.

Deux autres jeunes gens, qui étaient ivres, ont insulté et frappé des gardiens de la paix ; il a fallu aussi les mettre au violon.

À une heure du matin, M. Duclos, qui tient un café chantant, rue Baudrière, a envoyé chercher les agents pour mettre à la porte des jeunes gens qui cassaient tout chez lui et insultaient ses domestiques. Il y a eu bagarre, un sergent de ville a perdu son képi. Un seul a pu être arrêté, mais on connaît les autres et on les pincera bien.

DÉCENTRALISATION MUSICALE

On lit dans *Angers-Artiste* :

« La ville de Reims a l'avantage de posséder un chœur mixte d'amateurs qui lui permet de monter des œuvres musicales intéressantes,

tour, sauta à terre avec impatience.

Saisissant la Bretonne par son licou, elle l'attira vers un endroit où l'herbe se-montrait plus drue ; ensuite, cueillant distraitement un brin de Marjolaine (1), elle l'attacha à son corsage.

En ce moment, les chants se firent entendre de nouveau, plus rapprochés.

La petite gardienne, enjambant lestement les arêtes dénudées de la roche, courut à son observatoire.

Un certain nombre de jeunes gens des communes voisines, se tenant bras dessus, bras dessous, occupaient toute la largeur de la route.

Derrière eux, marchaient quelques paysans, plus âgés.

Le chant, sorte de mélodie villageoise, dans laquelle la rime et la grammaire étaient outrageusement traitées, s'élevait sur un rythme sentimental, détonnant au refrain en notes guerrières ; le tout avec des intermittences de silence qui faisaient douter de la gaieté réelle des chanteurs.

À mesure que ces derniers se dessinaient sur la blancheur de la route, notre curieuse

(1) Thym à longue tige.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON (1)

1

Quatre heures. Le soleil descend vers l'horizon ; déjà ses rayons commencent à empourprer l'Occident. Les feuillages, que le vent d'octobre éclaircit chaque jour, livrent passage aux traînées lumineuses.

Tout près de l'un des rochers qui surplombent l'étroite vallée de la Vère, dans une anfractuosité moussue, une jeune fille — presque une enfant — est assise.

Sur ses genoux repose un tricot de laine grise, aux aiguilles brillantes.

La fillette paraît avoir seize ans à peine, bien que son regard sérieux annonce davantage.

Rien n'indique le soin minutieux de sa personne : les cheveux, bruns et frisants, s'échappent de tous côtés du filet qui essaie de les retenir, le fichu est mis de travers.

(1) Le fond de ce récit est vrai.

Sous sa robe de laine brune, se révèlent les formes grêles de l'adolescence. Le nez long, légèrement busqué, fait paraître toute petite une bouche dont les lèvres vermeilles ressortent sur le teint hâlé.

Ce qui surtout fait remarquer cette enfant, mal habillée et sans fraîcheur, ce sont les yeux... des yeux profonds dont l'expression changeante semble interroger sans cesse.

Tout près d'elle, un grand chien noir, de ceux dont la race garde les fermes et les troupeaux, demeure immobile, l'œil à moitié fermé, mais l'oreille attentive au moindre bruit ; pendant que, non loin, une petite vache bretonne broute les touffes d'herbe courte et aromatisée qui poussent entre les pierres.

Une chèvre, grimpée sur le talus voisin, atterrit les feuilles d'une ronce gigantesque dont la traîne tapisse le roc. La tête fine et intelligente de la capricieuse bête se détache, en noire silhouette, sur la partie éclairée.

Par ci, par là, on entend le cri strident de la cigale, ou le bruit de quelque oiseau atterré dans les halliers.

La brise du soir se parfumait, de plus en plus, des odeurs pénétrantes du thym et des menthes sauvages.

Ce coin pittoresque exhalait un véritable charme de solitude et d'agreste beauté.

La chevière reprenait son ouvrage, lorsque le bruit d'un chant éloigné fit dresser les oreilles à son chien.

Étonnée, elle lâcha le tricot, et courut au bord de la rampe, interroger l'horizon.

Devant elle se déroulait la charmante vallée de la Vère, toute encaissée d'un côté par des éminences rocheuses.

Des habitations espacées, beaucoup d'arbres que l'automne teintait de nuances diverses, formaient, avec les prairies, mouchetées d'animaux au pacage, un agréable aspect.

La Vère, d'allure serpentine, courait joyeuse, tantôt, bordée par les peupliers et les aulnes ; tantôt, ne comptant sur ses rives que roseaux et longues herbes. Du reste, ce n'était guère qu'un grand ruisseau, bien limpide, où frétilaient les truites.

Au bas des rochers, tout près de la rivière, la route, étroit ruban blanc, contournait la colline granitique, avec l'aisance d'un honnête chemin qui a conscience d'offrir aux regards du voyageur assez de beautés silvestres pour distraire sa pensée.

L'enfant, ne voyant rien-apparaître au dé-

choisis dans le répertoire moderne ou classique. On vient d'y exécuter le *Rêve d'Ossian*, de M. Jules Bordier. L'œuvre a obtenu un succès que la presse locale est unanime à constater. Nous en félicitons bien sincèrement le président de notre Association artistique et voulons espérer qu'un jour viendra où nous serons à même d'entendre, à Angers, une page musicale dont l'absence d'une société chorale nous a empêché d'avoir la primeur. »

VIOLENT INCENDIE A CHOUZÉ

Vendredi, vers une heure de l'après-midi, un incendie a eu lieu aux Saulois, chez le sieur Renard. Tout le corps de bâtiment, composé d'une maison d'habitation, d'une grange, d'une écurie et d'un cellier, a été la proie des flammes.

L'incendie avait une telle intensité, qu'il a été impossible de rien préserver, si ce n'est les bestiaux et une petite partie du ménage.

Les pompiers se sont bornés à garantir les bâtiments voisins, qui commençaient à prendre feu.

Les pertes, évaluées à 4,000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

On ignore la cause du sinistre.

(Journal d'Indre-et-Loire)

PAS D'ESPION PRUSSIE

Le *Républicain* avait rêvé.

Son histoire d'espion prussien au camp du Ruchard n'était qu'un vulgaire « canard ».

Cela vaut du reste beaucoup mieux.

ENTRE RÉPUBLICAINS

Depuis quelques jours, l'*Union libérale* de Tours publiait en tête de ses colonnes une note par laquelle ce journal prévenait ses lecteurs que M. Paul Hourie, son ancien directeur, également ex-directeur de la *Petite France*, n'avait plus rien de commun avec ces feuilles.

Cette note émut légèrement le *Républicain*, actuellement dirigé par M. P. Hourie, et le lendemain ce dernier fit paraître un entrefilet plein de menaces à peine dissimulées.

Néanmoins, la note incriminée, agrémentée même d'un titre en gros caractères, continua tous les jours à s'étaler railleusement en tête de l'*Union libérale*.

Cette attitude narquoise exaspéra M. Paul Hourie.

Notre confrère du *Républicain* a riposté par un tel coup droit, que M. Arrault a dû, jeudi matin, chanceler sous la soudaineté du choc et s'escrier avec sa bonne plume de Tolède.

M. Paul Hourie n'y va certes pas de main morte. Jugez-en :

« ... Nous n'aurions pas voulu nous départir de notre réserve, et comme nous avons des

droits acquis pour ne jamais professer à l'égard de la maison Wilson-Arrault et Co d'autre sentiment que celui de la plus parfaite indifférence, nous espérons n'avoir plus à nous occuper d'elle.

» Mais, puisque M. Arrault nous y provoque, nous allons à notre tour lui donner la publicité du *Républicain*, et compléter son information, en signalant dans quelles conditions il est devenu, depuis notre départ, copropriétaire des journaux de M. Wilson.

» Par acte devant M^e Ragot, notaire à Paris, en date de fin novembre dernier, M. Arrault a acheté moyennant la somme de 55 FRANCS le matériel et le mobilier appartenant à la Société anonyme de la *Petite France* et évalué au dernier inventaire 92,733 FRANCS 30 CENTIMES !!

» Ce mobilier et matériel adjugés 55 FRANCS comprenaient notamment :

» Une machine rotative et sa clicherie ;

» Une machine à vapeur ;

» Un matériel d'imprimerie de journal avec ses caractères ;

» La concession de fils télégraphiques payée plus de 50,000 fr.

» Deux appareils télégraphiques Hugues ;

» Le mobilier du journal, etc., etc.

» 55 francs!!!! On nous avait dit 405 ! »

M. Paul Hourie ajoute que la publicité pour cette vente a été faite dans un journal peu connu de Paris, la *Gazette du Palais*, et que les actionnaires n'en ont pas été informés.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres d'invitation pour l'enterrement de M. le capitaine ROSSIGNOL DE LA RIVIÈRE, décédé à Cersay, sont prévenues qu'un service mortuaire sera célébré à Cersay (Deux-Sèvres), mercredi 12 février, à dix heures du matin.

Les personnes qui avaient l'habitude de se fournir de journaux au kiosque de la place de la Bilange sont informées que M^{lle} HELOÏSE ARMENOU les leur portera désormais à domicile, sur leur demande.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 3 février 1890

Joséphine vendue par ses sœurs

Opéra-bouffe en 3 actes, de Ferrier et Carré, musique de Victor ROGER.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

devenait plus attentive. La main gauche sur les yeux en forme d'abat-jour, le regard chercheur, elle s'efforçait de distinguer les visages.

Tout à coup un aboiement, vite apaisé, la fit se retourner d'un mouvement brusque. En trois sauts, elle fut par terre.

De l'autre côté de la roche, un jeune homme la regardait en souriant accomplir sa rapide évolution, tout en caressant la tête rugueuse du chien.

L'animal comptait sans doute le nouveau venu parmi ses amis, car sa queue frétillait, ses yeux brillaient sous les longs poils rudes qui les recouvraient à demi.

— Sulpice ! s'écria la fillette.

Elle bondit d'un trait près du survenant.

— Vraiment ! vous vous étonnez ? aurais-je pu partir sans dire adieu à ma petite Marjolaine.

Le jeune homme saisit les deux mains de l'enfant, et les serra dans les siennes.

Ce grand garçon, aux traits agréables, aux membres vigoureux, avait le regard ouvert et franc. Bien que vêtu de la blouse bleue, à broderies blanches, son costume dénotait le paysan aisé : le pantalon était de fin drap, les

guêtres, bien faites, recouvraient des chaussures neuves. Il portait en bandoulière un sac de cuir — espèce de gibecière — très rempli, et tenait à la main un bâton noueux, coupé dans le bois voisin.

L'un et l'autre paraissaient peu désireux de causer... ils se regardaient...

— Le père ne vous conduit pas ? dit enfin la petite avec brusquerie, en dégageant ses mains.

— Non, il est arrêté par les rhumatismes.

— Et la mère ?

— Elle pleure, la pauvre...

Le conscrit baissa la tête.

La voix des chanteurs se rapprochant, on distinguait les paroles :

Réveillez-vous, la belle,
Je viens vous avertir.
La patrie nous appelle,
Adieu, z'il faut partir (bis)
Réveillez-vous...

— Ils m'agacent avec leurs chansons ! s'écria l'enfant, frappant du pied d'un geste impatient.

— C'est l'habitude, reprit en souriant son interlocuteur.

La tristesse perçait dans l'accent ; mais aussitôt, relevant les yeux, il ajouta :

TOURNÉES L. BECKER MERCREDI 5 février 1890 Le Cabinet Piperlin

Pièce bouffe en 3 actes, de MM. Raymond et Burani.

LA CAGNOTTE

Pièce bouffe en 4 actes, de MM. Labiche et Delacour.

Rideau : 8 heures.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Mardi 4 février

SURCOUF, opéra-comique en 4 actes.

Jeudi 6 février

MANON, opéra-comique en 5 actes.

Un domestique sur le point d'entrer dans une nouvelle maison.

— Un dernier mot, dit-il : quelles sont les opinions politiques de Monsieur ?

— Mes opinions?... Que vous importe ?

— C'est que si Monsieur était démocrate, il me serait impossible d'entrer à son service.

— Et pourquoi cela ?

— Parce que les démocrates sont trop durs avec les domestiques !

Une explication du succès sans pareil obtenu par les Pilules Suisses :

Couesmes (Mayenne), le 8 juin 1889. — Vos Pilules Suisses sont d'une efficacité sans pareille, toutes les personnes qui en prennent s'en trouvent très bien ; l'une ne digérait pas, l'autre n'avait pas d'appétit ou ne dormait pas ; toutes font les louanges de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte.

(Sig. lég.) LARBALÉTRIER, receveur-buraliste. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

PARGNAN (Aisne)

Depuis 42 ans ma femme rendait très souvent des glaires qui lui faisaient beaucoup de mal ; aujourd'hui elle se trouve bien soulagée, car depuis qu'elle prend de vos *Pilules Gicquel*, c'est-à-dire depuis un mois, elle ne rend plus de glaires et ces *Pilules* lui ont procuré un bien général. J'avais fait prendre à ma femme bien des médicaments qui ne lui ont jamais procuré aucun soulagement. Je vous prie de m'envoyer 2 autres boîtes de vos excellentes *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte).

Prinet-Maroteaux, à Perpignan.

Tout le monde sait que la *Pâte Regnaud* est d'un usage général pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes et affections de poitrine. La préférence marquée que lui accordent les médecins les plus distingués, s'explique naturellement par le résultat des expériences auxquelles ce médicament a été soumis dans les hôpitaux de Paris. En effet, une commission nommée par l'Académie de médecine a constaté que la *Pâte Regnaud* possède une supériorité manifeste sur toutes les préparations analogues, et que, ne contenant pas d'opium, elle ne saurait être malfaisante, quel que soit l'âge du malade.

— Il faut bien servir le pays ?

— Sans doute... Un soupir gonfla sa poitrine, puis, prenant un petit air résolu, elle continua : Vous reviendrez, bien sûr. — Quand aurez-vous un congé, dites ?

Il se mit à rire.

— Attendez au moins que je sois parti. En se rapprochant, il reprit d'un ton sérieux : — Séverine, ma Marjolaine — ce nom familier lui semblait plus tendre — oublierez-vous votre vieux compagnon d'enfance ? celui qui vous a portée, tant de fois, sur son dos?... qui vous a cueilli tant de noisettes et de fraises ?

— Je n'oublie jamais personne, répondit-elle fièrement.

— Voyons, dites-moi une bonne parole, cela me portera bonheur là-bas ?

Les feux du couchant les baignaient d'une lueur chaude, eux, et le paysage qui les entourait.

— Allons, Marjolaine de mon cœur, parle donc ?...

— Vous ne devez pas me tutoyer, Monsieur Sulpice, interrompit la fillette avec impétuosité.

Le jeune homme sourit.

— Mademoiselle Séverine, je m'en vais pour

CHEMINS DU SUD DE LA FRANCE

Société anonyme au capital de 20 millions

61,617 Obligations de 500 fr. 3 0/0

Rapportant un intérêt annuel de 15 f. (15 avril-15 octobre) et amortissables en 93 ans, à partir de 1892

Garantie de l'État et des Départements

(Lois des 17 août 1885, 27 juillet 1886, et 29 juillet 1889)

Le total des garanties est de 4,559,331 fr. L'annuité pour le service de toutes les obligations et pour l'intérêt à 5 0/0 du capital-actions n'étant que de 3,103,037 fr., il reste sur la garantie un excédent disponible de 1,456,294 francs.

PRIX D'ÉMISSION : 378 FRANCS

Payables : 25 fr. en souscrivant ; 53 fr. à la répartition ; 150 fr. du 1^{er} au 5 avril 1890, 150 fr. du 1^{er} au 5 juin 1890, avec jouissance partant de l'échéance moyenne des versements, soit du 15 avril 1890.

Si on se libère à la répartition, on paie 381 f. contre remise d'un titre définitif, au porteur ou nominatif, jouissance du 15 octobre 1889, c'est-à-dire muni d'un coupon de 7 fr. 50 à encaisser le 15 avril 1890.

On souscrit : Mardi 4 février

ET DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

CRÉDIT INDUSTRIEL, 66, rue de la Victoire, à Paris ; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, à Paris ; SOCIÉTÉ MARSEILLAISE, Paris, 50, Chaussée-d'Antin, et Marseille.

La Cote officielle sera demandée.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, gripes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge ; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôt dans les Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.
Vieux... 2 fr. 50
Très vieux... 3 fr.
Très vieux supérieur... 3 fr. 50
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamet.

Le VIN AFOUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Influenza, et ses suites. — Toutes pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

longtemps ; peut-être très loin, au-delà des mers... je suis toujours votre ami, n'est-ce pas ?

— Oui, dit-elle presque bas, avec une grande douceur dans l'accent.

— Eh bien ! quand un ami part pour un long voyage, on le reconforte par des souhaits de bonheur.

— Sulpice, répliqua Séverine, mettant sa main nerveuse et brune sur le bras du conscrit, je prierai pour vous... tous les jours.

Elle eut une idée pieuse et enfantine à la fois : enlevant vivement de son cou un petit cordon noir auquel était attachée une médaille d'argent, elle le mit dans les mains du jeune soldat.

— Tenez, prenez-la, dit-elle, c'est ma tante de Caen qui me l'a rapportée de Notre-Dame de la Délivrande (1).

— Merci, murmura Sulpice, l'œil humide, mais joyeux. Je la conserverai toujours pour l'amour de ma petite amie.

Aussitôt, entr'ouvrant son vêtement, il fit glisser le cordon sur sa poitrine.

(A suivre.)

(1) Lieu de pèlerinage célèbre en Normandie.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare, Jardin potager, clos de vigne, vastes caves. S'adresser à M^e LECOMPTE.

Vins du château de Bizay

A VENDRE

Environ 50 hectolitres Vin blanc Récolte 1888 et 1889. S'adresser à M. J. CORDÉ, chef de culture au Chalet de Beaulieu, commune d'Épieds (par Brézé), ou à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils. S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blou, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HANRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (110)

MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer PRÉSENTMENT Situés au bourg de Saint-Lambert-des-Levés. S'adresser à M. BENOÎT, charron, même bourg. (63)

Magasin d'Épicerie

A CÉDER A de très bonnes conditions. Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

A VENDRE

44 ares de Vignes et Jardin, Maison, Pressoir, etc., le tout renfermé, Canton de Grenelle, à Nantilly, près la Fuite. Jouissance de suite. FACILITÉ POUR LES PAIEMENTS. S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, n° 44.

LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail Et cessation de commerce

Pianos, Musique, Instruments MAISON LÉONARD FISCHER Rue d'Orléans, 49. SAUMUR

Mercerie en Gros

Maison L. VINSONNEAU On demande un voyageur pour le Maine-et-Loire; position sérieuse, références exigées.

A CÉDER

PRÉSENTMENT Pour cause de départ MAGASIN DE MODES Et de Mercerie S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une Jeune Fille sachant coudre, repasser, et un peu de cuisine, pour être domestique dans une maison aux environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

PRETS D'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'an. Rembourser dans 5 ans ou par mois. — Rien à payer d'avance. Discretion. — Ecrire au Directeur de l'Union Commerciale, 102, Bd Voltaire, Paris

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.) Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

Sulfate de Cuivre

1^{re} Marque Macclesfied 98 0/0 de pur, 66 fr. les 100 kilos, par fût de 250 kilos. Entrepôt: RUE DAILLÉ, SAUMUR Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS 33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1^{er} choix, qualité irréprochable

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.90	—	0.50
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges.....	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon.....	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges SAUMUR Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos. La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux. Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes. 600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée. La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 13
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 23
Vivv	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»	»	7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11 »	»	4 37	8 56	»	»	7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars				11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28
Niort				3 58	4 30	8 42		4 31	5 20
Saintes					6 30	11 52		6 12	7 53
Bordeaux					9 52	3 34		9	11 13

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 15	9 9	11 39			6 43
Niort				9 32	10 55	12 25	5 30	8 10	8 29
Thouars				6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18		»	2 50	5 18	9 41	»	»
Chacé-Varrains	10 7	7 27		»	2 57	5 26	9 49	»	»
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34		»	3 2	5 31	9 55	»	»
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 31	3 11	5 41			10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 36	3 15	5 45			11	7 11 53
Vivv	8 10	12 10	»	3 27	5 59				
Blou	8 19	12 19	»	3 35	6 8				
Vernantes	8 32	12 33	»	3 46	6 20				
Linières-Bouton	8 45	12 46	»	3 57	6 32				
Noyant-Méon	8 59	1	2 12	4 9	6 44			11 44	
Château-du-Loir	10 10	2 9	2 58	5 22	7 58			12 26	1 12
Chartres	2 47		5 54	9 26	12 4			3 26	4 05
Paris	5 25		7 30	11 50	2 27			5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	9 30	
la Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 43	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
la Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes	10 45			8 25	8 55	12 7	3 10
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Méritré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24
(départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 48
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35	5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. Direct. mixte matin
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 10
(départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39
La Méritré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	5 5
Vivv	5 43	1 38	7 34	Clefs	7 31	10 46	5 21
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	5 43
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles			